SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUILLET 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

***Présidence* : M. Didier LAGUERRE, Maire**
***Secrétaire* : Madame ROSELMAC Patricia, Adjointe au Maire**

Le **JEUDI 19 JUILLET 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **11/07/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : ***36*** *sur* ***53*** *en exercice*
Procurations : ***6***

Sont présents :
M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, M. Frantz THODIARD, M. Steeve MOREAU, M. Alain ALFRED, Mme Eliane CHALONO, M. Joseph BALTIDE, M. Miguel DELINDE, M. Alfred TOUSSAINT, Mme Félixe SAVARIAMA, M. Charles- Henri MICHAUX, Mme Brunette BELFAN, Mme Christiane BLACODON, M. Romule ARTHUS, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, M. Michel BRANCHI, Mme Marie-France TOUL, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR, Monsieur Max BIEN-AIME.

Sont excusés :
Mme Emma LEBEAU procuration à M. Johnny HAJJAR, Mme Bernadette MARVILLE procuration à Mme Brunette BELFAN, M. Alex CYPRIA procuration à M. Alain ALFRED, M. Jean-Philippe BALTASE procuration à Mme Catherine LEXEE, Mme Monique PAMPHILE procuration à Mme Marie-Laurence DELOR, Mme Rolande GRUBO procuration à M. Clément CHARPENTIER-TITY.

Sont absents :
M. Yvon PACQUIT, Mme Annie CHANDEY, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, M. Patrick HONORE, Mme Arlette SUZANNE, M. André POIDEVAIN, M. Antoine VEDERINE, M. Eric BOULANGE, Mme Marie-Alphonse DONDON, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, M. Philippe CRIART, M. Miguel LAVENTURE.

COMMANDE PUBLIQUE

AVENANT N°3 CAGA DU CENTRE VILLE

Le Maire expose :

Par délibération en date du 19 décembre 1998, la Ville a confié à la SEMAFF par traité de concession (Convention d'Actions Globales d'Aménagement) les missions d'études et de revitalisation/restructuration du centre ville.

Par délibération en date du 6 mars 2018, le conseil municipal a approuvé :

- La relance de l'opération « CAGA Aménagement du Centre Ville » pour y intégrer le plan du Gouvernement lancé le 15 Décembre 2017 en faveur des Villes, baptisé « Action Cœur de Ville » ;
- La prorogation de la CAGA jusqu'en Janvier 2028 ;

Le plan Action « Cœur de Ville » converge vers les objectifs de la Ville pour :

- Retrouver un meilleur équilibre ;
- Redonner attractivité et dynamisme ;
- S'attaquer dans la durée aux dysfonctionnements dans tous les domaines : l'habitat, le commerce, les transports et la mobilité ; l'offre éducative, culturelle et sportive, la qualité des sites d'enseignement, le développement des usages des outils numériques.

Il est rappelé que la stratégie de revitalisation du cœur de ville s'articule autour des thèmes principaux suivants :

- HABITAT, par la Construction ou la réhabilitation de 1.500 à 2.000 logements sur le cœur de ville et viabilisation subséquentes (rénovation des réseaux) : Opérations d'habitats pluriels autour des séniors, étudiants, jeune ménages … ;
- ECONOMIQUE par la Création de 200 meublés de tourisme, création de rues à thème, reconversion de sites ;
- ACCESSIBILITE, MOBILITE, CONNEXIONS par la Transition énergétique (éclairage solaire..), gestion des déchets (système de traitement par aspiration) ;
- MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE par la Rénovation des sites classés.

Le présent avenant n°3 au Contrat de concession du 19 décembre 1998, a pour objet d'intégrer les opérations « Action Cœur de Ville » pour un montant prévisionnel évalué à la somme de 84 423 981 € TTC.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

➢ D'approuver l'avenant N 3 à la Convention d'Actions Globales d'Aménagement pour la réalisation par la SEMAFF de l'aménagement du Centre Ville ;

➢ D'autoriser le Maire à signer l'avenant N 3 à la Convention d'Actions Globales d'Aménagement du Centre Ville;

➢ De donner tout pouvoir au Maire pour la suite de la procédure.

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180719-lmc141276-DE-1-1
Date de signature : 25/07/18
Date de réception : 25/07/18
Date d'affichage : 25/07/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire